



**NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DE LA DEMANDE DU CTCN :
2019000029**

**ORIENTATION ET ASSISTANCE TECHNIQUE POUR
REALISER UNE EVALUATION DES BESOINS
TECHNOLOGIQUES ET UN PLAN D'ACTION
TECHNOLOGIQUE POUR LE CAMEROUN.**

**RAPPORT SUR L'ANALYSE DES PRIORITÉS
SECTORIELLES EXPRIMÉES DANS LES DOCUMENTS
NATIONAUX**

JANVIER 2021

TABLE DES MATIÈRES

<u>TABLE DES MATIÈRES</u>	i
<u>ACRONYMES</u>	ii
<u>RÉSUMÉ EXÉCUTIF</u>	
<u>1. INTRODUCTION</u>	4
<u>2. OBJECTIF DE L'ÉTUDE</u>	4
<u>3. MÉTHODOLOGIE</u>	5
<u>4. RÉSULTATS</u>	5
<u>4.1. Agriculture</u>	7
<u>4.2. Bétail et production animale</u>	10
<u>4.3. Pêche et aquaculture</u>	12
<u>4.4. Production et gestion des déchets</u>	14
<u>4.5. Tourisme et écotourisme</u>	15
<u>4.6. Développement urbain et travaux publics</u>	16
<u>4.7. Foresterie, sylviculture, faune et flore sauvages et conservation</u>	18
<u>4.8. Eau, assainissement et santé</u>	21
<u>RÉFÉRENCES</u>	29

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Tableau synoptique des priorités sectorielles d'adaptation au niveau national 6

Tableau 2 : Activités spécifiques pour les sous-secteurs d'ici 203019

Tableau 3 : Activités de conservation et d'utilisation des sols²⁰

No table of figures entries found.

ACRONYMES

APV/FLEGT	Accord de partenariat volontaire/Application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux
CC	Changement Climatique
CMHIZ	Zone d'intérêt cynégétique gérée par la communauté
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
UFA	Unités Forestières d'Aménagement
PIB	Produit Intérieur Brut
DSCE	Document de stratégie pour la croissance et l'emploi
GES	Gaz à effet de serre
PDL	Plans de développement local
MBT	Traitement mécanique et biologique
MINADER	Ministère de l'agriculture et du développement rural
MINEPDED	Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable
MINPAT	Ministère de l'économie, de la planification et du développement régional
MNV	Suivi, notification et vérification
NAP	Plan national d'adaptation
CDN	Contributions déterminées au niveau national
SND30	Stratégie nationale de développement 2020-2030
OFAC	Office of Foreign Assets Control
PANGIRE	Plan d'action national pour la gestion intégrée des ressources en eau
PAP	Plan d'action prioritaire
PDSE	Programme de développement du secteur de l'électricité
PNACC	Plan national d'adaptation au changement climatique
PNIA	Plan National d'Investissement Agricole/ National Agriculture Investment Plan
REDD+	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
RSDSD	Document de stratégie de développement du secteur rural
SIMLF	Stations d'impulsion pour la modernisation des exploitations d'élevage
TAP	Plan d'action technologique
TNA	Évaluation des besoins en technologie
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ZIH	Zone d'intérêt Chasse

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le changement climatique représente un défi majeur de développement pour le gouvernement et le peuple camerounais. Les changements dans les schémas de précipitations et d'autres variations à long terme du système météorologique causées par le changement climatique peuvent avoir un impact négatif sur la sécurité alimentaire, entraîner la désertification, la raréfaction de l'eau, l'élévation du niveau de la mer, les inondations, les décès dus aux vagues de chaleur, entre autres. Compte tenu de l'impact multiple et potentiellement significatif du changement climatique, le gouvernement du Cameroun a constamment identifié le besoin d'atténuer et de s'adapter aux impacts du changement climatique en tenant compte de la situation sociale et économique du pays. À travers ses Contributions Déterminées au niveau National (CDN), le Cameroun a également indiqué que les secteurs du développement ont un rôle crucial à jouer dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. La clé pour y parvenir est l'adoption de projets et/ou de programmes basés sur des technologies respectueuses de l'environnement dans les différents secteurs. Par conséquent, il est impératif de mener une évaluation des besoins en technologies (TNA) afin d'identifier les technologies les plus appropriées et les plus adaptées pour permettre la réalisation de la CDN du Cameroun.

Ce document passe en revue plusieurs documents et stratégies de développement nationaux afin de mettre en évidence les secteurs clés qui ont été identifiés dans ces documents comme étant importants pour le développement économique du Cameroun. Le document identifie également les priorités de développement pour chacun de ces secteurs, les thèmes clés et une liste d'activités essentielles. L'objectif est d'aider le Comité TNA et les autres parties prenantes à identifier et à prioriser les technologies qui contribueront aux objectifs d'atténuation/adaptation dans chacun des secteurs et au développement durable du Cameroun en général.

1. INTRODUCTION

En 2015, les dirigeants du monde entier ont convergé à Paris et négocié l'Accord de Paris avec l'engagement de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C; poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation à 1,5°C, et parvenir à une émission nette nulle dans la moitié restante du 21e siècle. Les pays ont pris des engagements en matière d'atténuation et d'adaptation par le biais de leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN), chacun mettant en avant les différents secteurs prioritaires (par exemple, l'énergie, l'agriculture, la foresterie, les transports, etc.) Ils ont également exprimé le besoin d'un soutien financier et technologique pour les pays en développement afin d'atteindre ces engagements.

L'Accord de Paris reconnaît l'importance de la technologie dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation, et invite le mécanisme technologique de la CCNUCC à faciliter et promouvoir une action renforcée en matière de technologie pour permettre aux pays d'atteindre leurs objectifs. Le mécanisme technologique et la CCNUCC accordent une grande importance aux évaluations des besoins technologiques (EBT) et à leur rôle dans la promotion et la facilitation d'actions renforcées en matière de développement et de transfert de technologies. Les pays sont tenus de déterminer et transmettre leurs besoins technologiques en matière d'atténuation et d'adaptation par le biais du processus d'évaluation des besoins technologiques.

Le Cameroun participe à l'effort mondial de lutte contre le changement climatique. La CDN du Cameroun indique que les secteurs du développement ont un rôle crucial à jouer dans la réduction des émissions (atténuation) et l'adaptation au changement climatique. Pour que ces secteurs puissent conduire le développement du pays vers une voie à faible émission de carbone, le déploiement et l'utilisation de technologies appropriées sont indispensables. Par conséquent, il est nécessaire que l'évaluation des besoins technologiques facilite l'identification, la priorisation et la mobilisation des technologies nécessaires pour garantir une voie à faible émission de carbone et résiliente au changement climatique. À cet égard, le Cameroun a entrepris un processus d'évaluation des besoins technologiques.

- Identifier et hiérarchiser les technologies qui contribueront aux objectifs d'atténuation/adaptation ;
- Identifier les obstacles à l'acquisition, au déploiement et à la diffusion des technologies prioritaires ; et
- Développer des plans d'action pour les technologies d'atténuation et d'adaptation pour deux (02) secteurs sélectionnés, spécifiant les activités et les cadres favorables pour surmonter les obstacles et faciliter le transfert, l'adoption et la diffusion des technologies prioritaires sélectionnées au Cameroun.

2. OBJECTIF DE L'ÉTUDE

L'objectif de cette étude est d'identifier les priorités sectorielles exprimées dans les politiques et stratégies de développement nationales qui informeront et guideront le Comité TNA dans la sélection des secteurs à considérer pour le TNA.

Il est prévu que le rapport des priorités sectorielles soit utilisé par le Comité TNA en temps voulu pour produire un rapport décrivant l'alignement du TNA-TAP avec les plans nationaux et les autres subventions pertinentes reçues par le pays.

3. MÉTHODOLOGIE

Pour que le comité d'évaluation des besoins technologiques puisse sélectionner les secteurs à prendre en compte dans le processus d'évaluation des besoins technologiques, il est nécessaire d'analyser les priorités sectorielles exprimées dans les politiques et stratégies de développement nationales. À cette fin, l'équipe a examiné un certain nombre de documents différents, notamment :

- La stratégie nationale de développement 2020-2030 (SND30)
- Le document Vision 2035
- Les Contributions Déterminées au niveau National (CDN)
- Le Plan National d'Adaptation (PNA)
- Stratégie de Développement du Secteur Rural/Plan National d'Investissement Agricole SDSR/PNIA (2020 - 2030)
- Les Communications Nationales à la CCNUCC
- Le programme national du Fonds vert pour le climat
- La stratégie 2020 du sous-secteur des forêts et de la faune sauvage

Outre l'examen des documents et l'identification des priorités sectorielles, l'examen porte également sur les politiques nationales relatives aux engagements du secteur privé et à l'intégration de la dimension genre.

4. RÉSULTATS

L'examen porte sur les neuf secteurs suivants. L'ordre d'énumération n'implique aucune supposition quant à l'importance de ces secteurs :

1. Agriculture (élevage) ¹ ;
2. Bétail et production animale ;
3. Pêche et aquaculture ;
4. Déchets ;
5. Foresterie et conservation (y compris la sylviculture et la faune) ;
6. Tourisme et écotourisme ;
7. Développement urbain et travaux publics ;
8. Eau, assainissement et santé ;
9. Énergie, Mines et industrie.

¹ Dans ce contexte, l'agriculture se limite à la production de cultures.

Tableau 1 : Tableau synoptique des documents stratégiques citant les secteurs de développement

Documents nationaux	Secteurs								
	Agriculture (élevage)	Bétail et production animale	Pêche et aquaculture	Déchets	Foresterie et conservation	Tourisme et écotourisme	Développement urbain et travaux publics	Eau, assainissement et santé	Énergie, Mines et industrie
La stratégie nationale de développement 2020-2030 (SND30)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Le document Vision 2035	✓								✓
Les contributions déterminées au niveau national (CDN)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Le plan national d'adaptation (PNA)	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
Document de stratégie de développement du secteur rural/PNIA 2020-2030	✓	✓	✓		✓				
Les communications nationales à la CCNUCC	✓	✓	✓	✓		✓			
Le programme national du Fonds vert pour le climat	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
La stratégie 2020 du sous-secteur des forêts et de la faune sauvage					✓	✓			
Nombre de documents citant le secteur	7	6	6	4	6	6	4	4	5

4.1.Agriculture

4.1.1. Priorités de développement

La quasi-totalité des documents examinés identifient l'agriculture comme une priorité de développement essentielle pour le Cameroun (tableau 1). La Stratégie Nationale de Développement (SND 30) définit le cadre de l'action gouvernementale pour la période 2020 - 2030 et a pour ambition d'amener le pays au stade de l'émergence d'ici 2035. Un objectif clé du développement agricole au Cameroun est d'atteindre la souveraineté et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les autres objectifs stratégiques mentionnés comprennent l'augmentation de la productivité et de la compétitivité avec l'intensification des activités et la transition vers des pratiques agricoles modernes.

Le document de la Vision 2035 du Cameroun et le document de stratégie de développement du secteur rural (SDSR) proposent un taux de croissance à deux chiffres pour la mécanisation agricole. Cela permettra de passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture intensive moderne et mécanisée. Il est prévu que le taux de mécanisation soit multiplié par 90 d'ici 2025 (MINPAT, 2009).

L'approche stratégique du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) du Cameroun est basée sur l'intention de promouvoir une agriculture de seconde génération. Son objectif général est de générer une croissance durable dans le secteur, tout en respectant le capital environnemental. Les exploitations familiales et les grandes et moyennes exploitations constituent le pilier de l'agriculture de seconde génération. Ces dernières doivent contribuer à la gestion durable des ressources naturelles et à la protection de l'environnement par des systèmes de production modernisés, raisonnés et équilibrés. Ces systèmes s'inscrivent ainsi dans la logique d'une économie dite verte. Le PNIA se compose de quatre domaines thématiques prioritaires :

- Le développement des filières de production (végétale, animale, halieutique et forestière) et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- La modernisation des infrastructures de production dans les zones rurales et l'amélioration des mécanismes d'accès au financement ;
- La gestion durable et la valorisation des ressources naturelles ; Le renforcement des capacités des acteurs du développement rural et la promotion de la concertation (Gouvernance et développement institutionnel).

Ces domaines définissent un engagement commun pour l'accroissement des performances du secteur agricole du pays (PNIA, 2020).

4.1.2. Thèmes et actions clés dans le secteur agricole

En ce qui concerne l'amélioration de la production agricole annoncée dans la SND30, une révolution agricole avec plusieurs objectifs est visée, à savoir la modernisation du secteur agricole, l'augmentation de la production, la productivité et la compétitivité agricole ; l'accès facile à la terre et aux équipements et infrastructures de production. Pour atteindre ces objectifs, le document de stratégie de développement du secteur rural/Plan national d'investissement agricole (SDSR/PNIA) pour la période 2020 - 2030 décrit le cadre stratégique de mise en œuvre avec des technologies adaptées. Le tableau ci-dessous présente les activités et technologies clés qui sont promues pour la réalisation de la révolution agricole sous la coordination du MINADER.

Tableau 1 : Domaines thématiques et activités prioritaires pour l'agriculture

Activités	Détails des activités
Soutien à l'accès aux intrants, matériaux, équipements et infrastructures productives	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des semences végétales améliorées ; • Renforcement des outils d'assurance qualité des semences; • Rénovation et fourniture d'infrastructures et d'équipements ; • Subventions ciblées de soutien à l'investissement, tant pour les équipements et les machines destinés à la production agricole que pour les équipements et les machines voués à la transformation des produits agricoles.
Soutien à l'accès aux matériels, équipements et infrastructures de récolte et post-récolte	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention pour le matériel et l'équipement de récolte dans les secteurs prioritaires ; • Promotion d'équipements pour la première transformation des produits agricoles ; • Promotion des énergies renouvelables pour le conditionnement, la conservation et la transformation des produits agricoles.
Renforcement de la surveillance, de la protection phytosanitaire et de la lutte contre les principaux parasites émergents des végétaux	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place et opérationnalisation d'un système de surveillance phytosanitaire ; • Renforcement des moyens d'action de l'Unité de Traitement Agricole d'Aerial (UTAA) ; • Mise en place d'un système d'intervention rapide ; • Développement de la lutte biologique et de l'utilisation rationnelle des pesticides.
Élaboration de normes et labels et certification des intrants, matériaux, équipements et produits agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des processus d'étiquetage et de certification des intrants et équipements agricoles et des produits agricoles ; • Opérationnalisation du laboratoire national d'analyse diagnostique et du laboratoire central de quarantaine végétale.

D'autres actions prioritaires identifiées comme nécessaires pour atteindre l'objectif de développement du secteur agricole comprennent :

- L'amélioration de l'environnement institutionnel ;
- La promotion de la formation, la recherche, le soutien consultatif et les services de vulgarisation ;
- L'investissement dans des infrastructures structurantes ;
- L'accès facile à la terre et au financement (PNIA Cameroun, 2014).

4.1.3. Priorités en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets

L'agriculture est le secteur le plus vulnérable au changement climatique selon l'évaluation de la vulnérabilité dans le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique du Cameroun. La CDN et la deuxième communication nationale, entre autres documents clés, soulignent à la fois l'importance de l'agriculture et la menace que représente le changement climatique pour le secteur. L'activité agricole occupe 60% de la population active du Cameroun (MINADER, 2015) et elle est fortement dépendante de la pluviométrie, ce qui la rend très sensible aux fluctuations des précipitations et à la sécheresse. L'objectif sectoriel de l'adaptation est de développer une agriculture résiliente au changement climatique et d'améliorer les capacités d'adaptation des agriculteurs (MINEPDED, 2015). La deuxième

communication nationale du Cameroun (SNC, 2015) sur l'atténuation du changement climatique exprime la volonté du pays de parvenir à un développement socio-économique durable tout en lui offrant des opportunités de développement économique, social et écologique.

En termes d'adaptation au changement climatique pour le secteur agricole au Cameroun, les documents examinés identifient les activités clés et les besoins suivants :

- La mise en place du système national d'alerte climatique (plans de gestion de la sécheresse, alerte aux inondations, alerte aux tempêtes) ;
- La transmission d'informations climatiques aux agriculteurs afin qu'ils puissent mieux planifier leurs activités agricoles ;
- L'amélioration des systèmes agricoles par la recherche agricole et la vulgarisation des résultats de la recherche ;
- La promotion des bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique auprès des agriculteurs, par exemple : (i) l'utilisation de semences adaptées, (ii) la gestion rationnelle de l'eau, etc.
- La priorisation des actions d'adaptation dans la zone soudano-sahélienne, où la vulnérabilité du secteur au changement climatique est la plus grande.
- La mise en œuvre de projets de recherche agro-climatologiques, et la diffusion de pratiques agricoles adaptées au changement climatique ;
- La promotion à grande échelle des pratiques de terrain telles que : les techniques de gestion conservatrice de l'eau, la gestion des sols, et la diffusion de nouvelles variétés adaptées aux températures élevées et au stress thermique ;
- La diversification agricole pour réduire la vulnérabilité des systèmes trop spécialisés.
- La réduction de la dépendance à l'égard des engrais, par exemple en pratiquant la rotation des cultures avec des légumineuses ;

Les mesures ci-dessous représentent les principales mesures d'adaptation proposées par la population dans les différentes régions naturelles :

- L'utilisation de espèces améliorées,
- L'application du système d'information climatique pour modifier le calendrier agricole ;
- Les stratégies et outils pour lutter contre les feux de brousse ;
- La construction de digues;
- L'amélioration de la conservation des semences et la diversification des activités ;
- La réduction des rations alimentaires ;
- La construction sur pilotis;
- Le recyclage des déchets,
- La création de forêts communautaires.

En ce qui concerne l'atténuation du changement climatique, les documents nationaux clés considèrent que les actions suivantes sont les plus importantes :

- L'établissement d'un inventaire crédible des gaz à effet de serre (GES) pour aider le pays à définir les options disponibles pour l'atténuation du changement climatique ou d'autres stratégies environnementales telles que la lutte contre la pollution atmosphérique.
- La garantie de la cohérence entre les plans de développement agricole et les stratégies visant à limiter la déforestation ou la dégradation (processus REDD+) grâce au plan

national de développement durable du territoire (2017) en concertation avec chaque secteur et les territoires ;

- Le renforcement de la gestion durable et de la valorisation des forêts et de la biodiversité, notamment par un suivi spatial des terres ;
- La promotion de la réhabilitation des terres dégradées et du reboisement des savanes anthropiques, et le renforcement des puits de carbone dans les forêts dégradées ;
- Le développement des infrastructures de base pour améliorer la logistique du transport des produits agricoles, du bétail et du poisson ;
- Le découplage de la production agricole de la déforestation/dégradation par l'intensification des pratiques agricoles écologiquement durables et de l'agroforesterie (notamment en sécurisant le régime foncier) ;
- La promotion de l'utilisation de semences améliorées à haut rendement et résistantes aux facteurs environnementaux défavorables (à l'exclusion des OGM et des hybrides) ;
- Le renforcement des partenariats et les collaborations pour améliorer la productivité des sols et la mise en œuvre d'innovations agricoles ; développer une agriculture intégrée, de conservation ou durable ;
- Le développement d'une mécanisation efficace de l'agriculture et l'amélioration des infrastructures de transformation et de conditionnement afin d'étendre la chaîne de valeur ;
- L'utilisation et le développement durables des ressources naturelles par la promotion équilibrée de tous les secteurs, en tenant compte des contraintes de la préservation de l'environnement et de l'adaptation au changement climatique ;
- L'amélioration de la productivité agricole par l'utilisation optimale des ressources en terre et en eau, l'amélioration du cadre de vie des producteurs ruraux et leur connexion aux marchés, l'amélioration de l'accès aux matériaux, équipements et financements appropriés ;
- La restauration des sols organiques et la promotion de la recherche sur la gestion des ressources naturelles (y compris la science du sol, la physiologie et la technologie post-récolte) ;
- L'adaptation des calendriers culturaux et des techniques de production ;
- La limitation des émissions de méthane de la riziculture en minimisant les inondations.
- La réduction de la consommation non durable de bois de chauffage, par exemple par la gestion durable de l'énergie du bois, l'amélioration des fourneaux et la promotion de la méthanisation dans les zones rurales ;
- Le développement de la production d'énergie à partir de déchets agricoles, notamment en utilisant les cabosses de cacao, les pommes de cajou, la bagasse de canne à sucre, les mélasses, les effluents de manioc, la paille de riz pour la production de briquettes ; etc.
- Le développement de la production de compléments alimentaires pour les animaux et les poissons et d'autres produits (ensilage, etc.) ;
- Le développement de l'utilisation du fumier amélioré par le compostage.
- L'utilisation des sous-produits de l'élevage comme le biogaz (à Maroua) à des fins communautaires (production d'énergie pour réduire l'utilisation du bois de chauffage).
- L'utilisation du bétail comme alternative viable pour la diversification des activités des ménages dans les régions forestières et côtières.
- Une meilleure utilisation des fumiers et pour l'agriculture, changement des modes de fertilisation, en particulier, diminution de l'utilisation des engrais minéraux.

4.2. Bétail et production animale

4.2.1. Priorités de développement

L'objectif du secteur de l'élevage et des productions animales inscrit dans le PNIA est l'augmentation de la production de protéines animales (viande, lait et œufs) afin de rapprocher la consommation des normes internationales de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Cet objectif vise à assurer la sécurité et l'autosuffisance alimentaires des populations camerounaises à l'horizon 2030 par l'amélioration de la compétitivité des produits du sous-secteur sur les marchés intérieurs et d'exportation pour la période 2020-2030 (République du Cameroun, 2020). Selon les estimations de la population camerounaise, l'objectif chiffré d'augmentation de la production de viande est d'atteindre une consommation brute de viande de 24 kg/habitant/an (République du Cameroun, 2020). Soutenir l'accès (production, approvisionnement et distribution) aux intrants et équipements est la clé de l'amélioration de ce secteur.

4.2.2. Thèmes et actions clés pour le développement du secteur

Le PNIA / DSDSR fait référence aux tâches suivantes pour le développement du secteur de la production animale et pour la promotion du développement et de la croissance économique :

- a) Construction et équipement d'infrastructures d'élevage au niveau des coopératives et des exploitations et entreprises d'élevage.
 - L'augmentation des subventions accordées aux éleveurs pour la construction et l'équipement des infrastructures d'élevage bovin, ovin, caprin, porcine et avicole ;
 - La création de nouvelles exploitations porcines et avicoles.
- b) Mise en place des conditions d'accès à l'alimentation du bétail
 - L'amélioration des conditions d'accès à l'alimentation (eau, fourrage, compléments alimentaires, aliments complets).
- c) Amélioration génétique et conservation du bétail.
 - L'Accentuation de l'amélioration génétique de certaines espèces par l'importation de génisses gestantes à haut potentiel laitier ;
 - La diffusion de géniteurs porcins améliorés ;
 - L'insémination artificielle du cheptel national par l'intensification de l'insémination artificielle bovine et l'introduction de l'insémination artificielle ovine et porcine ;
 - La formation et le renforcement des capacités des responsables du MINEPIA en matière de biotechnologie de la reproduction ;
 - La réhabilitation des stations de reproduction.
- d) Développement d'un système efficace de vulgarisation et d'appui-conseil (VAC) pour les éleveurs.
 - La sensibilisation à l'élevage intelligent du point de vue climatique (EIC)
 - L'élaboration et la diffusion des fiches d'information sur les bonnes pratiques qui améliorent les rendements durables et réduisent la déforestation.
 - Le soutien au développement de l'apiculture, des secteurs non conventionnels et de l'élevage d'animaux de compagnie.
 - La diversification de l'élevage non conventionnel (aulacodes, cricétomes, escargots, etc.) ;
 - Le développement de l'élevage équin et asin ;
 - Le développement de l'élevage de chiens et de chats.
- e) Amélioration de la couverture sanitaire du bétail et du contrôle des zoonoses

- La surveillance épidémiologique des maladies ;
- Le renforcement du laboratoire de contrôle de la qualité.

Une autre action qui peut contribuer à un meilleur développement de la production animale est l'amélioration de la couverture sanitaire du bétail. Pour mener à bien cette action, le PNIA, le CND et la communication nationale proposent les tâches suivantes :

- La prévention et le contrôle des maladies animales ;
- L'amélioration de la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale et piscicole,
- La prévention et le contrôle des zoonoses et l'amélioration de la qualité des médicaments et des produits à usage vétérinaire.
- La vaccination des animaux et suivi sanitaire
- La gestion rationnelle des pâturages
- L'utilisation des résidus agricoles comme aliments pour animaux
- L'utilisation de résidus industriels comme aliments pour animaux
- La transhumance, qui désigne l'action ou la pratique consistant à déplacer le bétail d'un pâturage à un autre selon un cycle saisonnier.

4.2.3. Priorités en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets

La sécheresse rend l'élevage et la production animale particulièrement vulnérables et les prévisions d'intensification de la sécheresse au cours des prochaines années constituent un risque important (MINEPDED, 2015). La disponibilité et l'accès à l'eau et aux pâturages sont des facteurs clés de ce secteur qui seront affectés par le changement climatique.

Le plan national d'adaptation au changement climatique du Cameroun décrit quatre axes stratégiques pour l'adaptation du secteur de l'élevage et de la production animale au changement climatique. Il s'agit de :

- Apporter l'information climatique aux éleveurs par le biais de stations d'élevage fonctionnelles
- Evaluer et suivre la disponibilité du fourrage dans les zones pastorales
- Promouvoir les bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique chez les éleveurs, par exemple : (i) le développement de l'hydraulique pastorale et la gestion de l'eau, (ii) l'élevage en stabulation, etc.
- Prioriser les actions d'adaptation dans la zone soudano-sahélienne, où la vulnérabilité du secteur au changement climatique est la plus grande (MINEPDED, 2015).

Avec la chaleur extrême, l'eau pour les animaux et les cultures est devenue rare ; ce qui a entraîné des pertes de bétail. La nécessité de s'adapter et/ou d'atténuer le changement climatique reste donc au centre des préoccupations du Cameroun et les plans d'adaptation suivants ont été mis en œuvre :

- La réhabilitation des stations d'élevage pour assurer un suivi des données climatiques et un suivi-évaluation de la disponibilité du fourrage dans les zones pastorales.
- La facilité d'accès aux données pour les parties prenantes ;
- Le développement une série d'actions pour réduire la vulnérabilité, telles que la gestion des points d'eau, la restauration des pâturages dégradés et l'intensification de la production agricole ;

- La promotion de l'élevage intensif, intégré et la stabulation dans les zones agro-silvo-pastorales.
- La finalisation du code pastoral en intégrant les changements climatiques.

L'augmentation de la productivité du bétail étant fortement liée à la productivité de l'agriculture (cultures et eau), les priorités en matière d'atténuation du changement climatique dans le secteur agricole sont les mêmes que pour le secteur de l'élevage.

4.3.Pêche et aquaculture

4.3.1. Priorités de développement

La priorité de développement au Cameroun concernant la pêche et l'aquaculture est d'assurer une production croissante et durable de produits halieutiques afin de réduire les importations et le déficit de la balance commerciale. L'objectif était d'augmenter raisonnablement l'offre nationale de produits halieutiques de 293 175 tonnes en 2018 à 377 500 tonnes en 2020 (PNIA / DSDSR, 2020).

4.3.2. Thèmes et activités clés pour stimuler le développement du secteur

Pour réaliser les priorités de développement dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, le PNIA / DSDSR présente plusieurs activités à mettre en œuvre. Ces activités sont décrites ainsi que les technologies qui doivent être développées pour les réaliser. Il s'agit de :

- Le renforcement du contrôle de la production des pêches de capture au niveau des coopératives, des exploitations agricoles et des entreprises de pêche. Il s'agit de subventionner les intrants et les équipements pour la gestion durable des stocks, l'acquisition de matériel et d'équipements de pêche, la construction, la réhabilitation et l'équipement d'unités de conservation, de transformation et de commercialisation.
- Le développement de l'aquaculture intensive par la construction, la réhabilitation et l'équipement d'infrastructures aquacoles et la subvention d'intrants aquacoles de qualité.
- Le développement d'un système efficace de vulgarisation et de conseil pour les acteurs de la pêche et de l'aquaculture.
- La mise en place d'un système efficace de suivi, de contrôle et de surveillance de la pêche et la protection des zones de frai qui favorisent la reproduction des poissons.
- La promotion de l'aquaculture (activités commerciales, petites et moyennes artisanales) en facilitant la création et du développement de centres de pisciculture, d'étangs piscicoles et de réservoirs d'eau polyvalents, ainsi que la modernisation des équipements et des infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation.
- Un soutien technique et logistique aux pêcheurs artisanaux, en fournissant aux transformateurs de poisson (hommes et femmes) des kits d'équipement pour le séchage et le fumage du poisson, en installant de petites unités de réfrigération dans les zones de forte production de poisson et en équipant les pêcheurs de boîtes isothermes ; et
- L'amélioration des circuits de distribution du poisson artisanal sont autant d'éléments promus au niveau national pour développer et augmenter la production de poisson.

4.3.3. Priorités en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets

L'élévation du niveau de la mer affecte le secteur de la pêche. L'aquaculture continentale est affectée par les inondations, la sécheresse et le réchauffement des eaux. Ces phénomènes perturbent également la production de poissons. L'objectif sectoriel de l'adaptation au changement climatique au Cameroun est de contribuer à la réduction des impacts négatifs du changement climatique dans le secteur de la pêche.

Les axes stratégiques pour l'adaptation au changement climatique dans le plan national d'adaptation du Cameroun recommandent :

- La diffusion des informations aux pêcheurs et pisciculteurs sur les risques climatiques et la formation aux meilleures techniques de pêche et de pisciculture.
- La mise en place d'un système de gestion de la pêche au niveau des barrages et autres réservoirs d'eau.
- La mise en place d'un protocole de suivi/évaluation des populations de poissons
- Le contrôle du système d'exploitation de la pêche dans les réservoirs des barrages pour assurer une meilleure exploitation des espèces et éviter les pénuries.
- La création et la promotion d'étangs et de sites expérimentaux de pisciculture afin d'adapter les communautés de pêcheurs et de promouvoir des techniques et technologies traditionnelles améliorées pour le traitement, le séchage et la conservation des produits de la pêche.

4.4. Production et gestion des déchets

Le volume et la diversité des déchets dans les centres urbains du Cameroun n'ont cessé d'augmenter au cours des dix dernières années. Les raisons en sont la croissance rapide de la population, l'exode massif des populations des zones rurales vers les zones urbaines, l'industrialisation, l'urbanisation non planifiée et le développement des bidonvilles. Selon les estimations de 2020, les villes camerounaises représentent environ 52% de la population (République du Cameroun, 2020). L'une des conséquences est l'augmentation de la quantité de déchets produits. De plus, la croissance de la population urbaine ne s'est pas accompagnée d'une augmentation des moyens de collecte et de traitement des déchets. De plus, les populations ne savent pas comment trier les ordures et les énormes quantités de déchets ménagers (République du Cameroun, 2015a). Les déchets mal gérés ne sont pas seulement inesthétiques, ils sont aussi une source importante d'émissions de méthane. En outre, ils peuvent également bloquer les drainages, ce qui entraîne des inondations, de l'érosion et des glissements de terrain.

4.4.1. Priorités de développement

L'amélioration de la gestion des déchets solides et liquides est une action de développement stratégique pour le secteur des déchets au Cameroun (République du Cameroun, 2015a). L'un des objectifs de développement du secteur des déchets définis dans le plan d'adaptation national est que le secteur privé, les ONG, les OSC et les OCB trouvent de nouvelles opportunités commerciales dans la promotion de technologies et de techniques de construction résilientes et adaptées, parallèlement à la gestion des déchets (biogaz, compost, etc.). Il s'agit d'un ensemble d'actions transversales pour deux secteurs : Le développement urbain et les travaux publics, et la gestion des déchets.

En outre, dans le cadre de la transformation structurelle de l'économie, les autorités se sont engagées à réviser le cadre légal et réglementaire de la gestion des déchets, en mettant l'accent sur la libéralisation du marché et la pénalisation de l'insalubrité (République du Cameroun, 2020).

4.4.2. Thèmes et activités clés pour stimuler le développement du secteur

Dans le secteur des déchets, l'une des principales activités de gestion des déchets consiste à déployer des techniques améliorées et modernes de traitement mécanique et biologique (TMB). Celui-ci recouvre plusieurs combinaisons de procédés de traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés résiduels qui ont en commun deux grandes étapes : la préparation mécanique pour séparer les déchets organiques et inorganiques ; et le traitement par compostage ou méthanisation des déchets organiques séparés (République du Cameroun, 2015a). Les déchets non organiques peuvent être valorisés sous forme de matières premières secondaires ou d'énergie. Le TMB peut être utilisé pour préparer des combustibles solides de récupération (CSR ou RDF " Refuse Derived Fuel "). L'un des objectifs fixés par le gouvernement est de renforcer les politiques de gestion des déchets. Plus précisément, d'ici 2035, toutes les grandes villes devraient avoir des décharges avec au moins 70% de capture du méthane (CDN, 2015).

Ainsi, le compostage est une bonne solution envisagée pour la valorisation des déchets organiques. Le compost produit peut ensuite être utilisé comme amendement organique, engrais organique ou milieu de culture (terreau), en agriculture au sens large. De la même manière, la méthanisation produit du biogaz contenant du méthane qui peut être presque totalement récupéré et valorisé sous forme de chaleur, d'électricité ou même de carburant.

4.4.3. Priorités en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets

Renforcer les systèmes de collecte et de traitement des déchets liquides. Renforcer et diffuser les programmes de gestion des déchets et d'assainissement de l'eau, car une mauvaise gestion des déchets solides et liquides a des impacts sanitaires qui peuvent être exacerbés par le changement climatique (République du Cameroun, 2015a). Les autres actions identifiées dans la communication nationale comprennent : L'incinération, La méthanisation, Le recyclage des déchets, Le compostage, Le tri des déchets, Le traitement des eaux effluentes, La filtration des eaux effluentes industrielles, Les procédés d'épuration et avec les usines concernées.

Plus récemment, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030, afin de faire face aux conséquences perceptibles du changement climatique, notamment les inondations et les glissements de terrain dont sont victimes certaines villes et zones rurales, le Gouvernement s'est engagé à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie nationale de gestion des déchets tout en promouvant la responsabilité sociale des entreprises (République du Cameroun, 2020).

4.5. Tourisme et écotourisme

Le secteur du tourisme est l'un des secteurs d'activité les plus touchés par le changement climatique (République du Cameroun, 2015a). La forte variabilité des précipitations fortes, irrégulières et intenses a pour effet de perturber le calendrier touristique, l'écotourisme dans le pays et toutes les activités annexes qui y sont liées (safari, trekking, randonnée, chasse sportive, etc.). En outre, de nombreuses ressources touristiques sont également menacées par le changement climatique à travers l'élévation prévue du niveau de la mer, associée à d'autres phénomènes naturels et anthropiques.

4.5.1. Priorités de développement

Le tourisme contribue au développement économique du Cameroun en tant que service commercial non financier². En 2016, le secteur du tourisme représentait 4,28% du PIB (République du Cameroun, 2020). Cependant, l'analyse diagnostique spécifique à ce secteur révèle la faible efficacité des politiques de développement du tourisme.

Les priorités de développement du secteur du tourisme et de l'écotourisme définies dans les plans nationaux de développement du pays comprennent le développement de l'accès aux données météorologiques et climatiques dans le secteur du tourisme ; l'amélioration de la conservation et de la protection des habitats naturels et des espèces sauvages ; le développement et la diversification des activités touristiques ; le développement de l'écotourisme et la formation des acteurs du tourisme.

4.5.2. Thèmes et activités clés pour stimuler le développement du secteur

Le gouvernement camerounais s'est fixé pour objectif d'atteindre 3 500 000 touristes par an à l'horizon 2030, notamment en diversifiant l'offre touristique et en favorisant le tourisme de luxe comme les golfs, les sports nautiques, etc. (République du Cameroun, 2020). Dans le cadre plus spécifique de l'écotourisme, les autorités camerounaises se sont fixées comme objectif de favoriser la croissance des emplois verts. Pour y parvenir, il est donc prévu le développement de produits phares par région, la construction et l'aménagement de sites, l'augmentation de la capacité d'accueil touristique par l'accroissement du nombre d'hôtels, la mobilisation du secteur privé national, des investisseurs internationaux et la promotion de la destination Cameroun.

Conscient de la faible efficacité des politiques de développement du tourisme au Cameroun, dans le cadre de sa Stratégie Nationale de Développement 2020-2030, le gouvernement camerounais a pris les engagements suivants afin de bénéficier réellement de l'économie de ce secteur :

- i. Définir et organiser les priorités d'investissement (public et privé) autour de deux ou trois produits touristiques phares ;
- ii. Se désengager progressivement de la gestion des établissements hôteliers et prendre des mesures incitatives pour le développement de partenariats public-privé dans le tourisme, l'artisanat et les services culturels ;
- iii. Renforcer l'offre touristique ;
- iv. Structuration des acteurs du secteur du tourisme ;
- v. Mettre en place un système d'information sur les produits touristiques ;
- vi. Développer l'éducation de la population à la culture du tourisme ; et
Veiller à l'application des normes en matière de services hôteliers.

4.5.3. Priorités en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets

Comme indiqué, le tourisme est l'un des secteurs les plus touchés par le changement climatique. Les pluies abondantes, irrégulières et intenses et les inondations perturbent le calendrier touristique, l'écotourisme, le safari, la randonnée, le trekking, la course à pied, la chasse sportive. Face à ces risques et en vue de faire du Cameroun une véritable destination touristique, il est important de réaliser des investissements importants pour protéger les infrastructures, les sites et les circuits touristiques.

² Entre 2010 et 2018, les services non financiers marchands (transports, commerce, tourisme, art et culture, sports, immobilier et services liés à l'emploi) ont représenté une part importante du PIB (48,3 %).

Il est nécessaire d'adapter le calendrier touristique au contexte climatique changeant en utilisant les prévisions météorologiques, la diversification des activités, la promotion de tous les sites touristiques. Les priorités en matière d'adaptation au changement climatique dans le secteur du tourisme et de l'écotourisme sont principalement liées à l'aménagement des sites touristiques (République du Cameroun, 2015a). Il s'agit de promouvoir la gestion de la faune et la multiplication des espèces, de reboiser les sites dont le couvert végétal est menacé de disparition. Il s'agit également de protéger les infrastructures existantes.

Ensuite, il s'agira de renforcer les capacités des acteurs du secteur pour faire face aux défis du changement climatique (République du Cameroun, 2015a). En effet, les gestionnaires de sites et les conservateurs devront être formés aux mesures d'adaptation au changement climatique.

Pour assurer la prospérité du tourisme, le gouvernement a établi des plans et des actions tels que :

- L'élaboration d'un plan de zonage pour chaque zone protégée et chaque site ;
- Le développement des sites touristiques en tenant compte de l'adaptation au changement climatique ;
- L'élaboration d'une stratégie nationale d'adaptation pour la faune et la flore sauvages ;
- L'intégration du tourisme dans la mise en œuvre des plans de développement local et la stimulation du tourisme en particulier dans les zones de montagne qui deviendront plus attractives avec les changements climatiques ;
- L'incitation de la population à développer le tourisme
- La mise en place des plateformes consultatives des parties prenantes pour défendre les droits des populations locales ;
- La formation des gestionnaires de sites et des conservateurs aux mesures permettant de renforcer l'adaptation au changement climatique.

4.6. Développement urbain et travaux publics

Le changement climatique aura un impact significatif sur le développement urbain au Cameroun. Le pays connaît une urbanisation rapide. En 2020, plus de 57% de la population vivait déjà en milieu urbain. Après la mise en œuvre du DSCE, le Cameroun reste confronté aux effets d'une urbanisation rapide et faible. En effet, plus de 50% de la population camerounaise réside désormais en zone urbaine. Elle est donc confrontée aux effets d'une urbanisation rapide et non maîtrisée, puisque dans la plupart des villes, les zones d'habitat insalubre et inadapté représentent une proportion importante. Ainsi, l'occupation anarchique de l'espace, la mauvaise application des plans d'urbanisation dans les villes, l'habitat précaire, les problèmes d'hygiène et de santé publique sont un ensemble de facteurs qui ont accru la vulnérabilité des populations et favorisé la dégradation du cadre de vie dans les quartiers populaires (République du Cameroun, 2020).

En outre, si les impacts du changement climatique entraînent une réduction du PIB comme prévu, il en résultera une réduction des financements disponibles pour la construction d'infrastructures essentielles car la question du logement se pose avec acuité dans les zones urbaines en raison de la pauvreté de la population. Cette situation sera exacerbée par l'élévation du niveau de la mer, l'augmentation de la fréquence et de la gravité des ondes de tempête, et l'augmentation des inondations associées aux épisodes de fortes pluies et aux vents violents (République du Cameroun, 2015a).

4.6.1. Priorités de développement

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SDN30, le Gouvernement, en collaboration avec les Collectivités Territoriales Décentralisées, prendra toutes les mesures qui garantissent l'équité spatiale et les équilibres régionaux et locaux d'une part, et les conditions favorables au développement des activités économiques d'autre part. Plus précisément, il s'agira de poursuivre l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement du territoire ; de promouvoir le développement des villes secondaires dans l'armature urbaine régionale pour les faire émerger comme pôles d'équilibre régionaux ; de faire des zones frontalières de véritables pôles de développement économique ; et de veiller au respect des normes d'aménagement du territoire (République du Cameroun, 2020).

4.6.2. Thèmes et activités clés pour stimuler le développement du secteur

Pour atteindre ces objectifs, en vue d'assurer une urbanisation de qualité et maîtrisée, le Gouvernement entend mettre en place un Programme de Renouveau Urbain pour les grandes et moyennes villes, notamment les Communautés Urbaines, qui, avec les agglomérations périurbaines, regroupent plus de 40% de la population camerounaise. Dans le cadre de la deuxième phase de la Vision 2035, le Gouvernement prévoit d'en faire des centres de croissance économique et des agglomérations urbaines modernes (République du Cameroun, 2020).

Par ailleurs, le Gouvernement entend mettre en place un Programme de Renouveau Urbain pour développer des villes connectées, inclusives et résilientes, faciliter l'accès à la propriété foncière et immobilière, promouvoir des programmes de logements sociaux sur l'ensemble du territoire, et veiller au respect des outils de planification urbaine tels que les plans d'urbanisation, les plans d'occupation des sols, les plans de secteur, etc. (République du Cameroun, 2020).

4.6.3. Priorités en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets

En termes de priorités d'adaptation et d'atténuation, l'élaboration de plans d'action d'adaptation au changement climatique pour les zones urbaines, en particulier celles qui sont les plus exposées aux risques climatiques (Douala, Yaoundé, Maroua, Bafoussam, Bamenda) et leur intégration dans les plans de développement locaux sont prévues dans le plan national d'adaptation, ainsi que le soutien aux communautés pour réduire la vulnérabilité par le biais d'une planification participative de l'utilisation des terres et du logement, la lutte contre les pratiques de construction de logements non résilients et les routes inadéquates au changement climatique (République du Cameroun, 2015a).

Sont également envisagés l'identification et la rénovation des infrastructures essentielles vulnérables au changement climatique, la construction et la revitalisation d'espaces verts selon un programme préétabli intégré aux plans de développement locaux, qui devrait inclure, entre autres et dans la mesure du possible, des activités de reboisement.

Dans le secteur des infrastructures, notamment routières, il est prévu d'organiser des sessions de formation et de renforcement des capacités des acteurs du secteur sur les nouvelles normes de construction des routes et des bâtiments ainsi que sur les normes d'utilisation des sols adaptées au changement climatique (République du Cameroun, 2015a).

Le Cameroun connaît une urbanisation rapide, avec plus de 52% de la population vivant en zone urbaine en 2020. Or, la question du logement et de la mise à disposition d'infrastructures essentielles se pose avec acuité en milieu urbain, compte tenu de la pauvreté des populations. A cela s'ajoute la précarité du

logement. Le changement climatique aura un impact économique sur le logement dans tout le pays en raison du large éventail et de la répartition des risques, notamment l'élévation du niveau de la mer, l'augmentation de la fréquence et de la gravité des ondes de tempête, l'augmentation de la fréquence et de la gravité des inondations associées à de fortes précipitations et à des vents violents ; l'aggravation de la sécheresse. Pour s'adapter et/ou atténuer les effets du changement climatique, le Cameroun a mis en place les actions suivantes :

- Développer des plans d'action pour l'adaptation au changement pour les zones urbaines, en particulier celles qui sont plus exposées aux effets des risques liés au changement climatique (Douala, Yaoundé, Maroua, Bafoussam, Bamenda) et les intégrer dans les plans de développement local (PDL) ;
- Aider les communautés à réduire leur vulnérabilité par une planification participative de l'utilisation des terres et du logement ;
- Décourager la construction de bâtiments ou l'empiètement urbain dans les zones vulnérables, les zones à haut risque (coteaux et montagnes) et les zones de faible altitude (vallées non constructibles) ;
- Assurer le contrôle de l'utilisation des sols ;
- Décourager les pratiques de logement non résilientes et la construction de routes inadaptées au changement climatique ;
- Renforcer les agglomérations rurales afin de réduire l'exode rural massif vers les villes ;
- Zoner les grandes métropoles afin de maîtriser leur développement et d'en faire des centres de production et de consommation nécessaires au développement du secteur industriel, tout en favorisant l'émergence de conurbations périphériques ;
- Encourager le développement de villes moyennes ou secondaires capables de structurer les activités économiques dans l'espace urbain et de contribuer au développement des zones rurales environnantes ;
- Développement, entretien et réhabilitation des infrastructures urbaines ;
- Développement et extension du réseau routier en asphalte et réhabilitation du réseau routier ;
- Développer au moins 1000 km de voies ferrées et mettre en œuvre l'exploitation du port en eau profonde de Kribi ;
- Construction du port en eau profonde et du chantier pétrolier de Blade.

4.7. Foresterie, sylviculture, faune et conservation

Les forêts ont de nombreuses et importantes valeurs économiques, climatiques et de conservation. Le sous-secteur des forêts et de la faune projette l'image d'un Cameroun vert, écologiquement viable et économiquement prospère, qui assure la conservation de sa diversité biologique et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles pour les générations actuelles et futures. Les plantations forestières sont des puits de carbone dont la fonction doit être renforcée. La bonne gestion des forêts est compatible avec la politique nationale de lutte contre la désertification et la gestion durable des terres. Il en est de même pour les concessions forestières sous gestion permanente du domaine forestier et pour les forêts communales. Ces plantations doivent pouvoir compenser la perte du couvert forestier, alimenter les villes en bois de chauffe, charbon de bois et bois de service, voire à terme en bois d'œuvre. Dans le périmètre urbain, ces plantations doivent permettre d'embellir et de verdifier les villes, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie de la population.

La prise en compte de l'environnement et de la protection de la nature dans les politiques publiques au cours de la période de mise en œuvre du SDEC a été réalisée à travers : (i) le plan national de lutte contre la désertification ; (ii) la stratégie nationale de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et la prise en compte de la gestion durable, de l'augmentation des stocks de carbone et de la conservation (REDD+) ; (iii) le document de contribution déterminée au niveau national (CDN) ; et (iv) la participation à la Grande Muraille Verte et à l'initiative de restauration des paysages forestiers africains (AFR 100).

4.7.1. Priorités de développement

Divers documents de développement national indiquent que la gestion efficace des ressources forestières du Cameroun est l'une des principales priorités de développement du pays. La vision du sous-secteur de la foresterie, de la sylviculture et de la faune en 2030 vise notamment à :

- (i) Le renforcement des actions dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles (sol, flore, faune, eau) ;
- (ii) La prise des mesures adéquates pour s'adapter au changement climatique et en atténuer les effets ;
- (iii) Le développement des ressources forestières et fauniques ;
- (iv) La promotion de nouvelles espèces ;
- (v) La structuration du marché intérieur du bois pour assurer un meilleur approvisionnement des industries locales de transformation du bois ;
- (vi) L'exploitation progressive des forêts communales et l'entrée en exploitation des forêts communautaires. Ce sous-secteur devrait donc connaître une croissance moyenne de 4,5% par an entre 2021 et 2030 (République du Cameroun, 2020).

4.7.2. Thèmes et activités clés pour stimuler le développement du secteur

Parmi les activités spécifiques prévues pour contribuer à la réalisation des objectifs de ce sous-secteur d'ici 2030, le gouvernement entend mettre en œuvre les activités mentionnées dans le tableau 2.

Tableau 2 : Activités spécifiques pour les sous-secteurs d'ici 2030

Sous-secteur	Activités
Gestion des sols	<ul style="list-style-type: none"> (i) Prendre en compte les avantages comparatifs de chaque Zone Agro-Ecologique dans la mise en œuvre des projets et autres investissements dans le secteur agro-sylvo-pastoral ; (ii) Encourager l'utilisation rationnelle des sols par des pratiques agricoles responsables, notamment la restauration des sols, le renoncement à l'agriculture sur brûlis, l'utilisation rationnelle des engrais et des pesticides, et d'autres techniques modernes facilitant la gestion durable des sols ; (iii) Établir des cartes d'aptitude des sols et des cartes pédologiques pour une meilleure connaissance et utilisation des sols.
Gestion de la flore :	<ul style="list-style-type: none"> (i) Encourager les communautés et les communes à créer des forêts communautaires et communales ; (ii) Améliorer l'approvisionnement en semences par la création de banques de semences d'espèces forestières et l'établissement de pépinières de référence ; (iii) Promouvoir les actions de reboisement ; et (iv) Améliorer les informations sur l'état des ressources forestières.

Gestion de la faune sauvage.	<ul style="list-style-type: none"> (i) Intensifier les actions visant à assurer la protection des espèces et des écosystèmes représentatifs de la biodiversité ; (ii) Promouvoir l'écotourisme ; (iii) La sécurisation des zones protégées ; et (iv) Renforcer la lutte contre le braconnage.
Gestion des ressources en eau.	<ul style="list-style-type: none"> (i) Tirer parti de l'immense potentiel offert par les domaines marin et aquatique ; (ii) Rationaliser l'utilisation des ressources en eaux de surface et souterraines grâce à de nouvelles pratiques et technologies ; (iii) Poursuivre les actions visant à développer l'économie bleue ; et (iv) Intensifier les actions de lutte contre les jacinthes d'eau.

Sources: (DNS30, 2020)

4.7.3. Priorités en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets

Le secteur de la foresterie, de la sylviculture et de la faune sauvage est particulièrement sensible à la hausse des températures et aux événements extrêmes (sécheresse et érosion), notamment dans le nord du pays. Cependant, il pourrait bénéficier du changement climatique avec une meilleure croissance de la biomasse (due à l'augmentation du CO₂ atmosphérique).

Malgré les résultats obtenus par la mise en œuvre de ces différents plans et stratégies, le système productif est toujours influencé par les phénomènes climatiques tels que : (i) la baisse de la pluviométrie; (ii) l'augmentation de la température moyenne annuelle ; (iii) la recrudescence des événements extrêmes sur l'ensemble du territoire national (sécheresses, tempêtes violentes, inondations, glissements de terrain, coulées de boue, chutes de pierres, etc.) ; et (iv) la faiblesse de la mise en œuvre des mesures de gestion de l'environnement dans les autres domaines de développement (République du Cameroun, 2020). Dans ce contexte, le Gouvernement entend :

- (i) Intégrer davantage les préoccupations liées au changement climatique dans les stratégies et politiques sectorielles ;
- (ii) Renforcer la capacité des institutions responsables de la surveillance du climat ;
- (iii) Rendre opérationnel le système de surveillance, de prévention et de réponse aux effets du changement climatique. Par ailleurs, compte tenu du caractère polluant de certaines industries, il s'agira de renforcer le contrôle de la gestion des déchets par les entreprises industrielles et de promouvoir la responsabilité sociale des entreprises.
- (iv) Intensifier les actions de lutte contre la désertification, la dégradation des sols et la pollution, notamment dans les villes de Douala et Yaoundé où certaines activités menées (transports, activités industrielles, etc.) entraînent une dégradation importante de l'environnement et notamment de la qualité de l'air ambiant.
- (v) Par ailleurs, afin de faire face aux conséquences perceptibles du changement climatique, notamment les inondations et les glissements de terrain qui affectent certaines villes et zones rurales, le gouvernement entend renforcer les mesures de protection sur l'ensemble du territoire, notamment dans les zones écologiquement fragiles (République du Cameroun, 2020).

La deuxième communication nationale présente les activités de conservation et d'utilisation des terres suivantes, classées en fonction des différentes zones agroécologiques :

Tableau 3 : Activités de conservation et d'utilisation des terres

	Zone pluviale de Forêt avec bimodal	Zone pluviale de Forêts humides avec monomodalité	Zone des Hauts Plateaux	Zone des Hautes savanes Guinéennes	zone Soudano-sahélienne
Une agriculture compétitive et respectueuse des forêts et des ressources naturelles est encouragée.					
• l'agriculture verte (agroforesterie, compostage, etc.)	++ +		++ +		++
• intégration de l'accessibilité culture/élevage	+	++	++ +	+++	+++
• mesures d'accompagnement (microcrédit, formation, etc.)	+	++	+	+	+++
Les sources d'énergie sont diversifiées afin de réduire la pression sur le bois.					
• Fours améliorés	+	++	++ +	+++	+++
• plantation à des fins énergétiques fournir		+	+	+++	+++
• énergies alternatives	+	++	++	++	+++
La croissance du stock de carbone est favorisée par une sylviculture durable.					
• RIL	++ +	++			
• Amélioration des performances	++ +	+++			
• Renforcement de la zone protégée gestion	++	+	+	+++	++
• Boisement, reboisement	+	++	++ +	++	+++
• Surveillance des forêts	++ +	++	+	+	++

Légende : + à +++ - du moins important au plus important. **Source:** Deuxième communication nationale (2015)

4.8. Eau, assainissement et santé

Comme tout le monde le sait, l'eau est la vie. Ainsi, pour qu'un pays se développe bien, l'accès et la qualité de l'eau doivent être garantis, de même que l'assainissement, ce qui pourrait affecter la santé de la population et entraîner une perte de ressources humaines. Le Cameroun a donc décidé d'augmenter l'accès à l'eau et à un bon assainissement pour tous. Bien que le Cameroun dispose d'un potentiel hydrique important (à la fois en surface : 267,88 km³ et en sous-sol : 55,98 km³), celui-ci fluctue depuis les années 1970 en raison de la succession de périodes sèches et humides entraînant des crises hydriques. Ces crises vont s'accroître avec l'augmentation de la fréquence des sécheresses et des inondations dues au changement climatique.

Au cours de la première phase de la Vision, l'objectif du Gouvernement était de porter à 75% l'accès de la population à l'eau potable. Grâce aux actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du DSCE, ce taux s'est sensiblement amélioré pour atteindre une moyenne de 62%, bien qu'il reste en deçà de l'objectif. Cette situation s'explique d'abord par l'insuffisance de la capacité de production installée et la vétusté du réseau de distribution, qui ne permet d'acheminer qu'environ 60% de l'eau traitée à la population (République du Cameroun, 2020).

4.8.1. Priorités de développement

En termes de développement prioritaire dans le secteur de l'eau, le Cameroun envisage dans la Stratégie Nationale de Développement de :

- (i) Lancer le processus de décentralisation de l'approvisionnement public en eau potable ;
- (ii) Créer un cadre propice à l'installation de sociétés privées de production et de distribution d'eau potable dans les localités non couvertes par le réseau public ; et
- (iii) Mettre en place un programme d'investissement pour améliorer l'accès à l'eau potable en milieu rural (République du Cameroun, 2020).

En ce qui concerne l'assainissement et la santé, où la situation est préoccupante aussi bien en milieu urbain que rural, on constate une baisse du niveau d'accès des populations aux installations sanitaires améliorées. En milieu urbain, le taux d'accès enregistré est de 58%, alors qu'en milieu rural il est de 29% (République du Cameroun, 2020).

4.8.2. Thèmes et activités clés pour stimuler le développement du secteur

L'objectif du gouvernement est d'atteindre un taux d'assainissement de 60% à l'horizon 2035 (République du Cameroun, 2020). Pour y parvenir, les actions à mener devront être orientées vers :

- (i) La réhabilitation des infrastructures existantes, dont la grande majorité a été construite il y a plus de 20 ans, ainsi que la construction et la consolidation des systèmes de traitement et de décontamination des eaux usées dans les zones urbaines ;
- (ii) L'extension des réseaux de drainage des eaux pluviales dans les centres urbains ;
- (iii) La construction et la réhabilitation des systèmes d'assainissement dans les zones urbaines et périurbaines ; et
- (iv) Un contrôle régulier des installations d'assainissement des industries situées dans les zones urbaines et surtout dans les zones rurales.

4.8.3. Priorités en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets

Bien que le Cameroun dispose d'importants potentiels hydriques (tant en surface qu'en sous-sol), ils fluctuent considérablement depuis des années en raison de la succession de périodes sèches et humides, entraînant des crises hydriques. Ces crises s'accroîtront avec la fréquence accrue des sécheresses et des inondations dues au changement climatique (NPACC, 2015).

Eau

- Préparer les acteurs aux événements extrêmes qui vont s'intensifier (inondations et sécheresse) à l'aide d'un système d'alerte et d'un plan d'urgence.
- Procéder à une évaluation et à une cartographie régulières des ressources en eau disponibles et prévenir les pénuries d'eau futures.
- Améliorer le stockage de l'eau pour assurer un approvisionnement minimal en cas de sécheresse.
- Améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans tous les secteurs

- Aménager les bassins versants et les berges pour lutter contre l'ensablement et l'envasement des cours d'eau
- Intégrer le changement climatique dans le plan d'action national pour la gestion intégrée des ressources en eau (PANGIRE).

Assainissement

- Réaliser la planification des travaux qui répondent aux besoins des bénéficiaires, configurés en tenant compte des événements extrêmes qui peuvent se produire,
- Assurer le renforcement des capacités locales en matière de gestion des ouvrages hydrauliques et d'assainissement, et la vulgarisation des techniques d'épuration des eaux.
- Construire des structures de rétention (biefs, étangs, réservoirs) et d'infiltration pour favoriser la recharge des nappes phréatiques.
- Renforcer et diffuser les programmes d'assainissement de l'eau et de gestion des déchets, car le changement climatique risque d'aggraver les effets sur la santé dus à une mauvaise gestion des déchets solides et liquides.

Santé

- Lancer et soutenir la recherche sur les incidences du changement climatique sur la santé humaine dans le but de mieux comprendre le changement climatique et d'adapter les programmes de prévention et de traitement aux besoins prioritaires et ciblés.
- Lancer et soutenir des recherches pour comprendre la contribution du changement climatique à l'augmentation de la fréquence et de la gravité des fumées industrielles (SMOG) et leurs impacts sur la santé des populations et des citoyens.
- Renforcer, améliorer et diffuser les stratégies et programmes de prévention et de traitement des maladies dont l'incidence et la gravité risquent d'augmenter en raison du changement climatique.

Autres plans et/ou actions identifiés par le gouvernement pour s'adapter et/ou atténuer le changement climatique :

- Préparer les parties prenantes aux événements extrêmes qui vont s'intensifier (inondations et sécheresses) en utilisant un système d'alerte ;
- Améliorer le stockage de l'eau pour assurer un approvisionnement minimal en cas de sécheresse ;
- Améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans tous les secteurs ;
- Aménager les bassins versants et les berges pour lutter contre l'ensablement des cours d'eau ;
- Améliorer l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement, il s'agit de planifier des travaux qui répondent aux besoins des bénéficiaires, configurés en tenant compte des événements extrêmes qui peuvent survenir dans le d'assurer le renforcement des capacités locales dans la gestion des et des ouvrages d'assainissement, la vulgarisation des techniques d'eau et d'assainissement, l'épuration des eaux ;
- Construire des structures de rétention (biefs, étangs, réservoirs) et d'infiltration pour favoriser la recharge des aquifères ;

- Renforcer et diffuser les programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement et de gestion des déchets, car les CC sont susceptibles d'aggraver les effets de l'assainissement en raison de la mauvaise gestion des déchets solides et liquides ;
- Initier et soutenir la recherche sur les impacts du changement sur la santé humaine dans le but de permettre une meilleure compréhension climatique de ceux-ci et d'adapter les programmes de prévention et de soins à leur traitement aux besoins prioritaires et ciblés ;
- Lancer et soutenir des recherches pour comprendre la contribution du changement climatique à l'augmentation de la fréquence et de la gravité des fumées industrielles (SMOG) et leur impact sur la santé des populations et des citoyens ;
- Renforcer, améliorer et diffuser les stratégies et programmes de prévention et de traitement des maladies dont l'incidence et la gravité risquent d'augmenter en raison du changement climatique.

4.9. Énergie, mines et industrie

Le Gouvernement a élaboré un Plan de développement du secteur de l'électricité à l'horizon 2030 (ARSEL, 2014) qui prend en compte l'évolution de la demande du secteur public, ainsi que celle liée à l'industrie et définit pour les différents scénarios de demande retenus, le programme d'investissement optimal des moyens de production pour le pays, et valorise le riche potentiel hydroélectrique, ainsi que les réserves de gaz naturel dont le Cameroun regorge. Le secteur minier n'arrive pas encore à décoller malgré l'existence d'un code minier, d'un code gazier et de leurs textes d'application. Le secteur a deux visages : un secteur minier artisanal en plein essor et un secteur moderne embryonnaire. Tous deux doivent s'adapter au changement climatique. L'industrie camerounaise est géographiquement concentrée dans la zone côtière, notamment à Douala, Limbe et Edéa où se trouvent près de 80% des industries.

4.9.1. Priorités de développement

Le secteur de l'énergie au Cameroun représente un pilier de développement dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (République du Cameroun, 2020) qui le présente comme un facteur de développement industriel et technologique en vue de réduire la pauvreté. Plusieurs axes stratégiques ont été développés afin de satisfaire la demande domestique et industrielle avec pour objectif principal de réduire le déficit énergétique.

La relance de l'industrie manufacturière, en particulier celle des mines, de la métallurgie et de la sidérurgie, vise à promouvoir et à encourager la recherche, l'exploitation et la transformation des ressources minérales nécessaires au développement économique et social du pays. La vision du secteur industriel est de faire du Cameroun l'Interrupteur (fournisseur d'énergie électrique), l'Alimentateur (fournisseur de produits agro-industriels) et l'Équipementier (fournisseur de biens d'équipement dont le mobilier) de la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) et du Nigeria (République du Cameroun, 2020).

Les objectifs poursuivis dans le secteur minier visent à promouvoir et à encourager la recherche, l'exploitation et la transformation des ressources minérales nécessaires au développement économique et social du pays. Afin de valoriser le potentiel minier existant, les autorités entendent :

- Créer une société minière nationale qui établira des coentreprises avec des partenariats privés,
- Mettre en place un fonds de développement minier,
- Réaliser des études d'impact environnemental et améliorer les connaissances des investisseurs privés nationaux et étrangers sur le potentiel géologique et minier du pays en mettant à leur disposition des cartes géologiques fiables et des données rassemblées dans une base de données minéralisées et présentées sous une forme exploitable,
- Développer des programmes de formation pour les nationaux dans les métiers de l'industrie minière et dans le développement des compétences de négociation sur le terrain et
- Promouvoir la synergie entre les différentes administrations impliquées dans le développement des industries extractives, ainsi que la coordination de leurs interventions.

Le Gouvernement s'engage à mener les réformes nécessaires pour rendre l'environnement industriel plus attractif, ainsi qu'à mettre en place un mécanisme opérationnel d'encouragement et de soutien à l'investissement privé, afin que celui-ci puisse jouer efficacement son rôle de moteur de la croissance économique.

4.9.2. Thèmes et activités clés pour stimuler le développement du secteur

Les activités décrites dans la SND30 (République du Cameroun, 2020) pour permettre au pays d'atteindre ses objectifs énergétiques sont les suivantes :

- Le raccordement et la mise en service de tous les grands projets énergétiques de première génération ;
- Le développement de l'important potentiel hydroélectrique du pays ;
- Le développement des énergies alternatives pour mieux répondre à des besoins spécifiques tels que la cuisine, les transports, notamment urbains, l'électrification urbaine, les industries manufacturières, etc ;
- Le renforcement et l'optimisation de l'utilisation de la biomasse.
- La modernisation et ledéveloppement des réseaux de transport et de distribution d'électricité, de pétrole et de gaz ;
- L'accélération de l'accès aux services énergétiques modernes, notamment dans les zones rurales ;
- La réhabilitation et l'extension des équipements d'éclairage public dans les villes en favorisant les énergies renouvelables ;
- La promotion des interconnexions régionales ;
- La modernisation et l'augmentation de la capacité des infrastructures de raffinage et de stockage des produits pétroliers.

Les activités découlant de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) visant le développement du secteur industriel au Cameroun sont les suivantes :

- a) Industrie de l'énergie
 - Le développement de l'important potentiel hydroélectrique du pays ;
 - Le développement des énergies alternatives pour mieux répondre à des besoins spécifiques tels que la cuisine, les transports, notamment urbains, l'électrification urbaine, les industries manufacturières, etc.
 - Le renforcement et l'optimisation de l'utilisation de la biomasse

b) Agro-industrie

- La mise en conformité de la production agro-industrielle
- La modernisation de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture
- La commercialisation de la production agro-industrielle sur le marché extérieur

c) Digital

- La reconfiguration de l'écosystème numérique national, notamment en restructurant le secteur par la création d'une société patrimoniale d'infrastructure numérique.
- La construction de l'infrastructure numérique qui en découle ;
- La sécurisation des réseaux au niveau mondial ;
- La création des parcs numériques et des technopoles
- Le développement de la production de contenu numérique ;
- L'accroissement et la diversification des usages et services numériques ;
- Le développement de la fabrication et de l'assemblage de pièces et de dispositifs numériques.

d) Forêt-bois

- Le développement des plantations forestières ;
- Le renforcement de l'industrie de transformation du bois jusqu'à la troisième transformation, pour la fabrication de meubles, la construction de logements et de bâtiments et les utilisations industrielles

e) Textile-Conditionnement-Cuir

- L'augmentation de la production nationale de coton pour atteindre le seuil de 600 000 tonnes/an d'ici 2025 ;
- L'intégration de la transformation industrielle de la fibre locale pour atteindre un taux minimum de 50% d'ici 2030 ;
- Le développement d'une industrie de fabrication et de confection de vêtements, notamment de vêtements de sport (maillots, survêtements, basket-ball, etc.), capable de satisfaire au moins 50% de la demande nationale ;
- La fourniture aux principaux corps de l'Etat (militaires, policiers et civils) de vêtements et de équipements incorporant au moins 60% de coton camerounais.

En outre, l'État étudiera les possibilités de relancer les tanneries et l'industrie de la maroquinerie (bottes, sacs, ceintures, etc.).

f) Mines-Métallurgie-Sidérurgie

- Le renforcement de la sécurité des conventions minières suite à un audit général qui devrait proposer une réorientation de la politique d'attribution des conventions minières aux transnationales et l'obligation de souscrire des contrats de couverture ;
- Le soutien actif des meilleures entreprises locales intervenant elles-mêmes directement dans la chaîne de valeur minière, sans sous-traitance globale de leurs accords à des partenaires étrangers ;
- Le soutien systématique aux organisations interprofessionnelles qui encadrent les secteurs artisanaux de la prospection, de l'exploitation et de la commercialisation de l'or, du calcaire et des minéraux précieux (diamants, saphir, corindon, etc.) et des métiers de la bijouterie ;
- L'utilisation accrue de matériaux de construction provenant du secteur minier local ;

- La poursuite de l'inventaire du potentiel géologique national par la production et la mise à jour de cartes à grande échelle (échelle supérieure ou égale à 1/200 000) pour faciliter l'exploration des gisements et la diversification des minéraux et des matériaux miniers ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles

g) Hydrocarbures-Raffinage-Pétrochimie

- Le développement du potentiel pétrolier afin de maintenir le flux des revenus pétroliers et sa contribution au développement du Cameroun ;
- Le développement, directement par la CNH et par des accords d'association avec des partenaires internationaux, l'exploration et la récupération assistée sur les bassins productifs existants, et veiller à ce que le potentiel des nouveaux bassins on-shore dans le Nord soit pleinement exploré ;
- La mise à jour et le développement du potentiel pétrolier de la péninsule de Bakassi ;
- La garantie que le cadre législatif et fiscal (code pétrolier, code gazier) reste incitatif pour l'exploration et la production des ressources en hydrocarbures du Cameroun ;
- L'accroissement de l'effort d'exploration pour augmenter les réserves, maintenir et augmenter la production ;
- L'exploitation du potentiel gazier et la mise à jour du plan gazier ;
- Le développement du méthanol, carburant pétrochimique, et des oléfines (éthylène, propylène) ;
- La restructuration et l'augmentation de la capacité de la raffinerie nationale de pétrole (SONARA) ;
- Le développement, en partenariat éventuel avec le secteur privé, d'une unité de production de bitume ;
- La direction, en partenariat avec le secteur privé, d'un projet viable pour une nouvelle et grande raffinerie régionale à Kribi (avec une capacité de 5 millions de tonnes/an) ;
- Le renforcement de la capacité d'entretien et de réparation des plateformes pétrolières.

h) Chimie-Pharmacie

- La promotion, par le biais des marchés publics et d'autres moyens appropriés, de la croissance des petites et moyennes entreprises (PME) du secteur chimico-pharmaceutique, et le développement des synergies en les regroupant en clusters sectoriels et territoriaux (pôles de compétitivité) ;
- Le développement dans le cadre de la filière intégrée hydrocarbures-raffinage d'un segment aval de production de matériaux chimiques de base et de polymères à des coûts compétitifs, nécessaires à la diversification de l'industrie chimique vers les plastiques, la chimie de spécialité et de formulation, les cosmétiques et les produits pharmaceutiques ;
- Le développement dans le cadre des filières intégrées de l'huile de palme et du caoutchouc, des segments permettant la fourniture de produits de base aux industries de la cosmétique et de l'oléochimie (" chimie verte ") ;
- Le développement de l'industrie pharmaceutique en encourageant la production sous forme générique des molécules les plus utilisées (quinine, amoxicilline, ibuprofène, glucose, etc.).

i) Professionnels de la construction, des services, des sciences et de la technique

- La structuration, l'articulation et l'optimisation du lien opérationnel et fonctionnel entre l'industrie de la construction et les activités professionnelles, scientifiques et techniques, en mettant l'accent sur l'excellence opérationnelle dans la préparation et la mise en œuvre de projets industriels et d'infrastructure ;

- La construction d'une industrie de la construction performante et compétitive en alignant l'industrie sur les meilleures normes et pratiques internationales pour les métiers de l'ingénierie et de la construction ;
- La création d'une forte capacité nationale de gestion des projets et programmes industriels et d'infrastructure en alignant les programmes de formation à ces professions sur les normes internationales et les bonnes pratiques en vigueur dans ce domaine et en créant un ordre national d'experts en gestion de projets ;
- La création de conditions nécessaires au développement d'ordres nationaux de disciplines professionnelles critiques.

4.9.3. Priorités en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets

Le Plan national d'adaptation au changement climatique (MINEPDED, 2015) présente les mesures suivantes en termes d'adaptation au changement climatique comme suit :

Les secteurs minier et industriel :

- Préparer les acteurs aux événements extrêmes, étudier les mesures à prendre et les promouvoir : Il s'agit d'approfondir l'étude du secteur, évaluer et cartographier régulièrement les ressources en eau disponibles, et prévenir les futures pénuries d'eau. Cela passe par la mise en place d'un système d'alerte et d'un plan d'urgence.
- Établir des directives d'adaptation au changement climatique pour chaque grand projet minier et industriel.

Énergie :

- Contribuer à la diversification et à la gestion durable de l'énergie au Cameroun dans un contexte de changement climatique ;
- Renforcer l'offre énergétique par la création de nouveaux barrages (de retenue et de production) et la réhabilitation des anciennes structures ;
- Diversifier les sources d'énergie et rationaliser la consommation d'énergie en favorisant les énergies alternatives (photovoltaïque, biogaz) et l'utilisation des technologies d'économie d'énergie ;
- Développer des sources d'énergie durables et décentraliser la transmission pour réduire la vulnérabilité des infrastructures énergétiques aux impacts climatiques ;
- Assurer l'approvisionnement en bois-énergie par la reforestation d'espèces à haut rendement énergétique ;
- Favoriser la lisibilité du service public de distribution d'énergie par la prise en compte des effets du changement climatique dans le contrat de concession.
- Développer et diversifier les systèmes d'énergie de secours afin de garantir l'accès à la société civile et aux forces de sécurité, ainsi que l'approvisionnement en énergie d'urgence.

Industrie

- La révision et la mise en œuvre des plans d'occupation des sols dans les zones industrielles à la lumière du changement climatique (MAGZI)
- L'incitation à la relocalisation des industries à haut risque

- L'incitation à l'épargne informelle et aux régimes d'assurance, et le facile accès au crédit à moyen terme (en particulier pour les industries en crise).
- L'expansion des capacités de production industrielle
- Le renforcement des capacités de transformation du bois
- Le renforcement des capacités de production de caoutchouc dans le contexte du changement climatique
- Le développement de produits industriels de qualité
- La promotion commerciale des produits fabriqués au Cameroun

5. CONCLUSION

Le document a examiné plusieurs documents de développement nationaux afin d'identifier les priorités des secteurs clés ainsi que les principaux thèmes et activités. L'examen a également permis d'identifier certaines des principales mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique pour chacun des secteurs couverts. À la fin de l'analyse, il est apparu que de nombreux secteurs qui sous-tendent le développement économique du Cameroun doivent intensifier leur réponse au changement climatique, tant du point de vue de l'atténuation que de l'adaptation, afin d'amorcer un changement pour atteindre les aspirations du pays en matière de développement durable. Il est à espérer que l'examen permettra au Comité TNA de parvenir à un jugement éclairé sur les secteurs qui devraient être prioritaires dans le processus TNA actuel.

En ce qui concerne les prochaines étapes, ce document sera utilisé par le comité TNA dans les ateliers pour produire un rapport décrivant l'alignement du TNA-TAP avec les plans nationaux et d'autres subventions pertinentes reçues par le pays, et pour la priorisation et sélection de 2 secteurs et sous-secteurs pour le TNA.

RÉFÉRENCES

- MINADER, 2005, Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural
- MINFOF, 2013, Stratégie 2020 du Sous-Secteur Forêts Et Faune de la République du Cameroun
- MINEPAT, 2009, Cameroun VISION 2035
- NEPAD, 2014, Plan National D'Investissement Agricole du Cameroun PNIA 2014 - 2020
- République du Cameroun, 2015a. Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC).
- République du Cameroun, 2009, Document Stratégique pour la Croissance et l'Emploi (DSCE)
- Republic of Cameroon, 2015b, Contribution Prévue Déterminée au niveau National
- République du Cameroun, 2019, Programme Pays FVC
- République du Cameroun, 2015, Rapport National du Cameroun pour HABITAT-III.
- République du Cameroun, 2015, Deuxième communication nationale (SNC) sur le changement climatique.
- République du Cameroun, 2020, Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30)
- République du Cameroun, 2020, Stratégie de Développement du Secteur Rural/Plan National d'Investissement Agricole SDSR/PNIA (2020 – 2030)